

JET CONTRACTORS SA (SOCIETE ANONYME)



NOTE D'OPERATION

Emission d'actions ordinaires à travers une augmentation de capital par compensation de créances liquides et exigibles réservée à AR Corporation et M. Amine Daoudi d'un montant maximum de 19 999 700 de dirhams

Nombre maximal d'actions à émettre	57 142 actions nouvelles
Prix d'émission	350 MAD/action
Valeur nominale	50 MAD/action
Montant global de l'opération prime d'émission incluse	19 999 700 MAD
Période de souscription de l'augmentation de capital	Du 24 Août 2021 au 26 Août 2021

La souscription à cette augmentation de capital est réservée à la société AR Corporation et M. Amine Daoudi.

Le prospectus visé par l'AMMC et constitué de :

La présente Note d'Opération et du document de référence de Jet Contractors enregistré par l'AMMC en date du 13/08/2021 et sous la référence EN/EM/016/2021

<p>Conseiller et coordinateur global</p>	<p>Collecteur d'Ordres, Centralisateur et Organisme chargé de l'enregistrement</p>
--	--

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application de l'Article 5 de la loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 13/08/2021 sous la référence VI/EM/019/2021.

La présente Note d'Opération ne constitue qu'une partie du prospectus visé par l'AMMC. Ce dernier est composé de :

- La présente Note d'Opération ;
- Le document de référence enregistré le 13/08/2021 sous la référence EN/EM/016/2021.

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte sur le prospectus composé de la présente Note d'Opération et du document de référence enregistré sous la référence EN/EM/016/2021 en date du 13/08/2021.

Les investisseurs potentiels sont appelés à prendre connaissance des informations contenues dans l'ensemble des documents précités avant de prendre leur décision de participation à l'opération objet de la présente Note d'Opération.

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment ceux figurant à la section « Facteurs de Risques » ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le prospectus précité ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Le Collecteur d'Ordres ne proposera les instruments financiers objet du prospectus précité qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'AMMC ni Jet Contractors n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par le Collecteur d'Ordres.

SOMMAIRE

PARTIE I.	ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
I.1.	LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	8
I.2.	L' ORGANISME CONSEIL	9
I.3.	LE CONSEIL JURIDIQUE	10
I.4.	LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	11
PARTIE II.	PRESENTATION DE L'OPERATION	12
II.1.	STRUCTURE DE L'OFFRE	13
II.2.	INSTRUMENTS FINANCIERS A EMETTRE	13
II.3.	CADRE DE L'OPERATION	15
II.4.	OBJECTIFS DE L'OPERATION.....	18
II.5.	INTENTIONS DE PARTICIPATION A L'OPERATION	18
II.6.	ACTIONNAIRES DE JET CONTRACTORS VISES PAR L'OPERATION.....	18
II.7.	IMPACTS DE L'OPERATION	19
II.8.	CHARGES LIEES A L'OPERATION	21
II.9.	DEROULEMENT DE L'OPERATION.....	22
PARTIE III.	MODELE DE BULLETIN DE SOUSCRIPTION.....	25
PARTIE IV.	ANNEXES	27

DEFINITIONS

Terme	Signification
Actionnaires Principaux	désigne les actionnaires de Jet Contractors suivants (i) AR Corporation, société à responsabilité limitée, au capital de 10.000 dirhams, ayant son siège social situé 78, quartier industriel de Takkadoum, immatriculée au Registre du commerce de Rabat sous le numéro 76.551 (ii) Monsieur Omar TADLAOUI né le 04/12/1979, demeurant au 67, Avenue Mehdi Ben Barka Lot 1, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN A340269 et (iii) Monsieur Amine DAOUDI né le 18/10/1976, demeurant Lot Ain Diab 2 Villa 27 Casablanca, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° BE 670381 ;
Avenant au Contrat de Cession	Désigne l'avenant n°1 au Contrat de Cession (défini ci-après) conclu entre Jet Contractors, la société AR Corporation SARL et Monsieur Amine Daoudi El Idrissi en date du 24 Juin 2021.
Collecteur d'Ordres, Centralisateur et Organisme chargé de l'Enregistrement	Désigne Mena Capital Partners.
Complément de Prix	Désigne le complément de prix lié à la cession de MCA tel que défini à la section II.3 de la présente Note d'Opération.
Contrat de Cession	Désigne le contrat de cession conclu entre Jet Contractors, la société AR Corporation SARL et Monsieur Amine Daoudi El Idrissi en date du 25 septembre 2018 et qui stipule les modalités d'acquisition de MCA par Jet Contractors.
Date de Premier Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux	désigne le 6 janvier 2021
Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux	désigne la Date de Premier Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux et toutes les périodes de 180 jours à compter de cette Date de Premier Test de la Clause de Maintien des Actionnaires. Soit les Dates de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux suivantes: <u>Pour l'année 2021 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 1 : 6 janvier 2021 ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 2 : 5 juillet 2021 <u>Pour l'année 2022 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 3 : 2 janvier 2022 ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 4 : 30 juin 2022 ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 5 : 27 Décembre 2022 <u>Pour l'année 2023 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 6 : 25 juin 2023 ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 7 : 22 Décembre 2023 <u>Pour l'année 2024 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 8 : 19 juin 2024 ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 9 : 16 Décembre 2024 <u>Pour l'année 2025 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 10: 14 juin 2025 ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 11 : 11 Décembre 2025 <u>Pour l'année 2026 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 12 : 09 juin 2026 ▪ Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 13 : 06 Décembre 2026 <u>Pour l'année 2027 :</u> Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux 14 : 04 juin 2027

Durée de l’Emprunt Obligataire	Du 17/08/2020 au 17/08/2027
MCA	Désigne la société Moroccan Contractors Associates, société à responsabilité limitée au capital de cinq millions (5 000 000) MAD, dont le siège social est sis Tour Romandie Boulevard Bir Anzarane n°93, Casablanca.
Niveau Cumulé d’EBE 2018 et 2019	Désigne le niveau d’excédent brut d’exploitation (EBE) de la société MCA cumulé pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et 2019.

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
CAC	Commissaires Aux Comptes
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
HT	Hors Taxes
MAD	Dirhams marocain
MCA	Moroccan Contractors Associates
MMAD	Million de dirhams marocain

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I.1. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	Jet Contractors
Représentant légal	M. Mohamed Adil RTABI
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Siège social	Sis à 78, quartier industriel de Takaddoum, Rabat
Siège administratif	Quartier industriel de Oued Ykem - CP 12040 Skhirat - Maroc
Adresse électronique	a.rtabi@jet-contractors.com
Numéro de téléphone	05 37 74 92 92
Numéro de fax	05 37 74 92 30/32

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste qu'il assume la responsabilité des informations contenues dans le prospectus composé de la présente Note d'Opération et du document de référence de Jet Contractors relatif à l'exercice 2020 tel qu'enregistré par l'AMMC .

Il atteste que lesdites informations sont conformes à la réalité, et que les documents précités comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que les documents précités ont été réexaminés et que l'ensemble des informations qu'ils contiennent demeurent valides et ne nécessitent aucune actualisation ou rectification.

Fait à Rabat, le 12 Août 2021

M. Mohamed Adil RTABI

Président du Conseil d'Administration

I.2. L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale	Red Med Finance
Prénom et nom	M. Abdeslam ABABOU
Fonction	Associé gérant
Adresse	57, avenue Mehdi Ben Barka Souissi Rabat
Numéro de téléphone	+212 (0)5 37 63 20 46
Numéro de fax	+212 (0)5 37 63 98 15
Adresse électronique	ababou@redmedfinance.com

Attestation :

La présente Note d'Opération a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Elle fait partie du prospectus complété par :

- Le Document de Référence de Jet Contractors relatif à l'exercice 2020 tel qu'enregistré par l'AMMC.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations contenues dans les documents précités.

Ces diligences ont concerné les volets opérationnels et juridiques relatifs à Jet Contractors ainsi que les aspects relatifs à l'opération à travers :

- Les commentaires et analyses fournis par les dirigeants de Jet Contractors et recueillis par nos soins lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de Jet Contractors tenus durant les exercices 2018, 2019, 2020 et de l'exercice en cours jusqu'à la date de visa du présent prospectus ;
- Les rapports des commissaires aux comptes ;
- Le contrat de cession de MCA conclu le 25 Septembre 2018 et son avenant signé en date du 24 Juin 2021 ;
- Les attestations des CAC certifiant l'atteinte de la performance opérationnelle de MCA qui conditionne la présente augmentation de capital.

Par ailleurs, nous attestons avoir procédé au réexamen des documents précités en effectuant les diligences nécessaires pour nous assurer que l'ensemble des informations qu'ils contiennent demeurent valides et ne nécessitent aucune actualisation ou rectification.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre Red Med Finance d'une part et la société Jet Contractors d'autre part, hormis le mandat de conseil qui les lie.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Fait à Rabat, le 12 Août 2021

M. Abdeslam ABABOU
Associé gérant de Red Med Finance

I.3. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	KETTANI LAW FIRM
Représentant légal	Nadia KETTANI
Fonction	Associé
Adresse	8, Rue Lahcen Basri Casablanca 20000
Numéro de téléphone	+212 522 438 900
Adresse électronique	nadia@kettlaw.com

Attestation : Augmentation de capital de Jet Contractors par compensation de créances liquides et exigibles réservée à AR Corporation et M. Amine Daoudi d'un montant maximum de 19 999 700 de dirhams

L'opération objet du présent prospectus est conforme aux dispositions statutaires de la société Jet Contractors et à la législation marocaine en vigueur.

Casablanca, le 12 Août 2021

Nadia KETTANI
Kettani Law Firm
Associé

I.4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Identité

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Responsable	Mohamed BENKIRAN
Fonction	Directeur Administratif et Financier
Adresse (Siège administratif)	Quartier industriel de Oued Ykem - CP 12040 Skhirat – Maroc
Numéro de téléphone	05 37 74 92 92
Numéro de fax	05 37 74 92 30/32
Adresse électronique	m.benkiran@jet-contractors.com

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

II.1. STRUCTURE DE L'OFFRE

L'augmentation de capital, objet du présent prospectus, sera réalisée par l'émission d'un nombre maximal de 57 142 actions nouvelles à un prix d'émission de 350 dirham, soit une valeur nominale de 50 dirham/action et une prime d'émission de 300 dirhams/actions.

II.2. INSTRUMENTS FINANCIERS A EMETTRE

II.2.1 Caractéristiques des titres à émettre :

Les principales caractéristiques des titres à émettre sont présentées ci-après :

Nature des titres	Actions JET CONTRACTORS, toutes de même catégorie
Forme juridique	Au porteur, entièrement dématérialisées par inscription en compte chez les intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations de Maroclear
Montant maximal de l'opération	19 999 700 MAD
Nombre maximal d'actions à émettre	57 142 actions nouvelles
Prix d'émission	350 MAD par action
Valeur nominale unitaire	50 MAD par action
Prime d'émission unitaire	300 MAD par action
Mode de libération des actions à émettre	Par compensation avec des créances liquides et exigibles de la société
Date de jouissance des actions nouvelles	1 ^{er} janvier 2021 ¹
Période de souscription	Du 24 Août 2021 au 26 Août 2021
Négociabilité des actions nouvelles	AR Corporation et M. Amine Daoudi, en vertu du Contrat de Cession de la société MCA SARL, signeront un engagement afin de conserver chacun directement et sans pouvoir les céder de quelques manières que ce soit un nombre d'actions de Jet Contractors au moins égal à 80% des titres souscrits dans le cadre de la présente augmentation de capital pour une durée de 3 années à compter de la réalisation de cette dernière.
Droits de souscriptions	Les droits de souscription des actionnaires nés de cette augmentation de capital ont été supprimés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01 Octobre 2018, en faveur de la société AR Corporation et M. Amine Daoudi. La souscription à cette augmentation de capital est réservée à la société AR Corporation et M. Amine Daoudi, et répartie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société AR CORPORATION : 28 571 actions ; ▪ M. Amine DAOUDI : 28 571 actions.

¹ Il est à noter que cette date correspond au droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2021 distribuable en 2022

Date de cotation des actions nouvelles	03 Septembre 2021
Cotation des nouvelles actions	Les actions issues de la présente augmentation de capital seront admises en 1 ^{ère} ligne avec les anciennes actions cotées à la Bourse de Casablanca.
Code ISIN	MA0000012080
Droits attachés aux actions à émettre	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits relatifs à la répartition du boni de liquidation. Les nouvelles actions à émettre auront droit au bénéfice de l'exercice 2021. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'actions à droit de vote double.

II.2.2 Cotation en bourse:

Les caractéristiques de cotation des nouveaux titres à émettre sont présentées ci-après :

Ticker	JET
Libellé	JET CONTRACTORS
Compartiment	Principal B
Secteur d'activité	Bâtiment et Matériaux de Construction
Cycle de négociation	Continu
Date de cotation prévue des actions nouvelles	03 Septembre 2021
Nombre maximal des nouvelles actions à émettre	57 142 actions
Ligne de cotation	Première ligne
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération	Mena Capital Partners

II.2.3 Eléments d'appréciation du prix des titres à émettre:

L'augmentation de capital, objet du présent prospectus, s'inscrit dans le cadre de l'acquisition de la Société MCA conformément au Contrat de Cession conclu en date du 25 septembre 2018. La réalisation de ladite augmentation de capital était rattachée au déclenchement du Complément de Prix d'acquisition de MCA conditionné par la performance opérationnelle de MCA sur les exercices 2018 et 2019. Ladite performance opérationnelle a été constatée en 2020.

Le prix d'émission des actions au titre de la présente opération a été fixé par le Conseil d'Administration en date du 09 Août 2018 à hauteur de 350 MAD par action, sur la base de la méthode du cours moyen pondéré de l'action de Jet Contractors.

Les éléments détaillés concernant la valorisation du titre Jet Contractors peuvent être consultés sur la note d'information relative à l'augmentation de capital par apport en numéraire et par compensation de créances réalisée

par Jet Contractors en date du 29 Janvier 2019 et visée par l'AMMC en date du 03 Décembre 2018 sous la référence VI/EM/031/2018.

La prime du prix par rapport à la moyenne des cours de bourse des 3 et 6 derniers mois se présente comme suit :

Période	CMP (Dh/action)	Prix retenu (Dh/action)	Prime par rapport au CMP
<u>Sur 3 mois</u>			
Du 01/01/2021 au 31/03/2021	226	350	55%
<u>Sur 6 mois</u>			
Du 01/01/2021 au 30/06/2021	232	350	51%

II.2.4 Facteurs de risque liés aux instruments financiers offerts :

Risque de liquidité :

Le souscripteur aux actions de Jet Contractors peut être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché boursier. En effet, en fonction des conditions du marché et du prix de vente, la liquidité du titre peut se trouver momentanément affectée. Un actionnaire souhaitant ainsi vendre rapidement sa participation dans Jet Contractors pourrait, dans certaines conditions, voir sa liquidité réduite.

Risque de volatilité de titre :

L'action Jet Contractors étant cotée à la Bourse de Casablanca, elle répond aux règles de l'offre et de la demande pour déterminer la valeur de cotation. Le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs. Ainsi, en fonction de l'appréciation du titre chez les investisseurs, celui-ci peut subir des fluctuations importantes en fonction de plusieurs paramètres (annonces, communiqué des résultats, perspectives, stratégie de développement, etc.).

Risque de perte de valeur de l'investissement :

L'investisseur – actionnaire dans le titre Jet Contractors, comme tout actionnaire dans une société (cotée ou non cotée) encours un risque de perte d'une partie (voir de la totalité) de son investissement. Il s'agit d'un risque inhérent à sa situation d'actionnaire, si l'évolution du cours n'est pas favorable.

II.3. CADRE DE L'OPERATION

Afin de renforcer davantage l'intégration industrielle de Jet Contractors en tant que General Contractor de référence dans le bâtiment complexe, le Conseil d'Administration de Jet Contractors avait étudié l'opportunité d'acquérir la société Moroccan Contractors Associates SARL. Cette acquisition avait pour objectif d'internaliser certains maillons manquants de la chaîne de valeur de la construction, et plus particulièrement le génie civil.

La société MCA est une société créée en 2011, au capital social de cinq millions de Dirhams (5.000.000 MAD), domiciliée à Casablanca et opérant dans le secteur de la construction, gros œuvre et VRD.

Avant son acquisition en 2018 par Jet Contractors, MCA était détenue conjointement par Monsieur Amine Daoudi, gérant de la société, à hauteur de 50%, et par la société AR Corporation, actionnaire majoritaire de Jet Contractors, à hauteur de 50%.

Le Conseil d'Administration a délégué par décision du 20 Mars 2018 l'étude de l'opportunité et la négociation de cette transaction, aux administrateurs non concernés. Le processus lié aux due diligences et l'évaluation de MCA a été piloté par lesdits administrateurs avec l'appui des cabinets PriceWaterhouseCoopers et Grant Thornton.

Les modalités de l'opération d'acquisition de MCA ont été votées en Conseil d'Administration par l'unanimité des administrateurs non concernés en date du 09 Août 2018. Il est à noter que AR Corporation, actionnaire majoritaire de Jet Contractors, s'est abstenu de voter sur l'opération d'acquisition de MCA. Le prix d'acquisition de 100% des parts sociales de la société MCA a été arrêté à 85 MMAD. Cette valorisation était susceptible d'être ajustée par le versement d'un Complément de Prix d'acquisition (Earn Out). Les modalités de paiement du prix d'acquisition se déclinaient comme suit :

- **Prix de Base** : 85 MMAD à la signature, dont 17 MMAD payé en numéraire, et 68 MMAD constaté en créance sans intérêts envers les cédants (AR Corporation et M Amine Daoudi), à hauteur de 34 MMAD chacun. Le paiement de cette créance étant reporté à la date de réalisation d'une augmentation de capital de Jet Contractors.
- **Un Complément de Prix (« Earn Out »)** : de 25 000 000 MAD maximum conditionné par la performance opérationnelle de la société MCA sur les exercices 2018 et 2019. Cet Earn Out peut être honoré en titres Jet Contractors et/ou en numéraire. Le déclenchement de cet Earn Out était :
 - Conditionné par la mise en place d'une comptabilité analytique de la société MCA avec l'accompagnement d'un cabinet de premier ordre à convenir entre les parties, qui en assurera la conformité dans la phase de mise en place. L'objectif étant d'assurer la certification des comptes à produire dès l'exercice 2018 par un commissaire aux comptes de renom.
 - Déterminé par l'atteinte d'une performance opérationnelle (EBE - excédent brut d'exploitation) mesurée sur la somme des exercices 2018 et 2019 de MCA :
 - Dans le cas où le Niveau Cumulé d'EBE 2018 et 2019 serait inférieur ou égal au montant de 60.000.000 MAD, aucun Complément de Prix ne sera dû et le prix définitif de l'acquisition de la société MCA sera égal au prix de base ;
 - Dans le cas où le Niveau Cumulé d'EBE serait supérieur ou égal au montant de 70.000.000 MAD, le Complément de Prix sera intégralement dû aux cédants et le prix définitif de l'acquisition de la société MCA sera égal à 110.000.000 MAD ;
 - Dans le cas où le Niveau Cumulé d'EBE serait compris entre le montant de 60.000.000 MAD et le montant de 70.000.000 MAD (bornes exclues), le Complément de Prix sera calculé proportionnellement au Niveau Cumulé d'EBE atteint par la société.

Les modalités d'acquisition de MCA susmentionnées ont été convenues dans le Contrat de Cession signé le 25 septembre 2018. Ledit contrat stipule que le paiement de l'Earn Out constaté peut se faire en numéraire pour une partie et par augmentation de capital par compensation de créances liquides et exigibles détenues par AR Corporation et M. Amine Daoudi.

Dans le cadre du paiement du prix de base, et comme stipulé au niveau du Contrat de Cession, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 01 Octobre 2018 a décidé d'augmenter le capital pour un montant de Soixante Huit Millions Cent dirhams (68.000.100 MAD) prime d'émission comprise, par émission d'actions nouvelles à libérer par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société:

Après lecture du rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, l'Assemblée Générale a décidé de supprimer les droits préférentiels de

souscription des actionnaires nés de cette augmentation de capital et de réserver la souscription au profit de la société AR Corporation et M. Amine Daoudi. La société AR Corporation et M. Amine Daoudi, présents lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, ont déclaré vouloir souscrire à l'émission des 194 286 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 MAD chacune au prix d'émission de 350 MAD par action, soit une souscription globale d'un montant de 68.000.100 MAD réparties comme suit :

- La société AR CORPORATION : 97 143 actions ;
- M. Amine DAOUDI : 97 143 actions.

Ces créances ont fait l'objet d'un arrêté par le conseil d'administration tenu en date du 26 septembre 2018. Cet arrêté a été certifié par les commissaires aux comptes conformément aux dispositions légales et réglementaires en date du 28 septembre 2018. Le Conseil d'Administration du 23 Janvier 2019 a constaté la réalisation effective de l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 1 octobre 2018.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 1^{er} Octobre 2018, a décidé d'autoriser une 2^{ème} augmentation de capital social d'un montant maximum de Vingt Quatre Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix-neuf Mille Huit Cent Dirhams (24 999 800 MAD) au prix d'émission de 350 MAD par action prime d'émission comprise, soit une émission d'un maximum de 71 428 nouvelles actions, à libérer par compensation avec des créances liquides et exigibles à venir sur la société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires nés de cette augmentation de capital, au profit des personnes suivantes et dans les proportions ci-après :

- La société AR Corporation : maximum de 35 714 actions ;
- M. Amine Daoudi : maximum de 35 714 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué tous les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration, afin de réaliser cette augmentation de capital, dans un délai de 3 ans, en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Etant entendu que le conseil d'administration aura la faculté de surseoir à cette augmentation de capital le cas échéant.

Conformément au Contrat de Cession, après calcul du Niveau Cumulé de l'EBE, le Complément de Prix de cession est de 25 MMAD.

Dans ce contexte, le cabinet "Fidaroc Grant Thornton" a émis un rapport confirmant que le niveau d'EBE cumulé par MCA s'élève à 71.219.918,36 dirhams, ainsi qu'une attestation relative à la mise en place par MCA d'un dispositif de suivi analytique et des marges par projet conformément aux termes du Contrat de Cession.

Un acompte en numéraire du Complément de Prix de cession a été versé à la société AR Corporation SARL et Monsieur Amine Daoudi EL Idrissi, lesquels ont reçu la somme de 2.500.150 dirhams chacun, soit un total de 5.000.300 dirhams en numéraire et ce, conformément aux stipulations de l'article 3.2.3 du Contrat de Cession. Ainsi, la deuxième augmentation de capital, autorisée par l'AG tenue le 01 octobre 2018, portera uniquement sur le Complément de Prix de cession déduit de la somme versée en numéraire (5.000.300 dhs), soit la somme de 19.999.700 dirhams et qui sera réalisée par compensation des créances liquides et exigibles détenues par AR Corporation SARL et Monsieur Amine Daoudi EL Idrissi.

Le Contrat de Cession a initialement prévu la réalisation de la seconde augmentation de capital au plus tard le 31 décembre 2020. Toutefois, en raison des perturbations dues à la pandémie de la Covid-19, ladite seconde augmentation de capital n'a pas été réalisée dans les délais convenus. Les parties au Contrat de Cession ont ainsi conclu, en date du 24 Juin 2021, un Avenant n°1 reportant le délai de réalisation de la seconde augmentation de capital au plus tard à la date du 30 septembre 2021.

Le conseil d'Administration tenu le 25 Juin 2021 a décidé de lancer la réalisation de la deuxième augmentation de capital de Dix-neuf Millions Neuf Cent quatre-Vingt-Dix Neuf Mille Sept cent Dirhams (19.999.700 dirhams) prime d'émission comprise, en procédant à l'émission de Cinquante Sept Mille Cent Quarante Deux (57.142) nouvelles actions au prix unitaire de trois cent cinquante (350 dirhams) et ce, par compensation des créances de Complément de Prix de cession des parts sociales de MCA telle qu'autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 1^{er} octobre 2018.

Le Conseil d'Administration tenu le 26 Juin 2021 a arrêté la dette, vis-à-vis de la société AR Corporation et M. Amine Daoudi à la somme globale de Dix Neuf Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Sept Cent (19.999.700) de dirhams détailler comme suit :

- AR Corporation SARL la somme de 9.999.850 MAD ;
- M. Amine Daoudi la somme de 9.999.850 MAD.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a constaté que les écritures comptables font ressortir que :

- La société AR Corporation SARL est titulaire d'une créance certaine sur la société Jet Contractors SA d'un montant de Neuf Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante (9.999.850) Dirhams ;
- M. Amine Daoudi est titulaire d'une créance certaine sur la société Jet Contractors SA d'un montant de Neuf Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante (9.999.850) Dirhams .

Après contrôle et vérification de l'arrêté de compte réalisé par le CA susmentionné, les commissaires aux comptes ont certifié l'exactitude de l'arrêté de compte établi par le CA tenu le 26 juin 2021 et qui s'élève à 19.999.700 MAD.

La répartition du solde de ce compte est comme suit :

- Société AR Corporation SARL : Neuf Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante (9.999.850) Dirhams ;
- M. Amine Daoudi : Neuf Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante (9.999.850) Dirhams .

II.4. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La présente opération a pour seul objectif de réaliser l'Earn Out convenu dans le Contrat de Cession de MCA signé le 25 Septembre 2018 à travers une augmentation de capital.

II.5. INTENTIONS DE PARTICIPATION A L'OPERATION

La société AR Corporation et M. Amine Daoudi ont déclaré vouloir souscrire à l'augmentation de capital objet de la présente opération.

II.6. ACTIONNAIRES DE JET CONTRACTORS VISES PAR L'OPERATION

Les actionnaires de Jet Contractors visés par cette opération sont AR Corporation et M. Amine Daoudi.

II.7. IMPACTS DE L'OPERATION

II.7.1. IMPACTS SUR LES FONDS PROPRES

i. Impacts sur les fonds propres consolidés :

L'opération, objet du présent prospectus, est réservée aux actionnaires suivants : AR Corporation et M. Amine Daoudi.

L'impact de l'opération sur les fonds propres consolidés de Jet Contractors est présenté ci-après :

Au 30/06/2021	Situation avant l'opération	Impact de l'opération ²	Situation après l'opération
Nombre d'actions	2 972 380	57 142	3 029 522
Capital social – En MAD	148 619 000	2 857 100	151 476 100
Prime d'émission – en MAD	266 914 000	17 142 600	284 056 600
Fonds propres – En MAD	939 995 992	19 999 700	959 995 692

Source : Red Med Finance

ii. Impacts sur les fonds propres sociaux :

L'impact de l'opération sur les fonds propres sociaux de Jet Contractors est présenté ci-après :

Au 30/06/2021	Situation avant l'opération	Impact de l'opération	Situation après l'opération
Nombre d'actions	2 972 380	57 142	3 029 522
Capital social – En MAD	148 619 000	2 857 100	151 476 100
Prime d'émission – en MAD	266 914 000	17 142 600	284 056 600
Fonds propres – En MAD	864 997 768	19 999 700	884 997 468

Source : Red Med Finance

² Sous hypothèse de souscription du montant global de l'opération

II.7.2. IMPACTS SUR L'ACTIONNARIAT ET LES ENGAGEMENTS CAPITALISTIQUES

i. Impacts sur l'actionnariat

L'opération, objet de la présente Note d'Opération, aura un impact sur l'actionnariat de Jet Contractors. Cet impact est présenté ci-après :

Actionnaires	Situation avant l'opération		Situation après l'opération	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
AR Corporation	1 100 039	37,0%	1 128 610	37,3%
M. Omar Tadlaoui	297 657	10,0%	297 657	9,8%
M. Amine Daoudi	97 143	3,3%	125 714	4,1%
Divers actionnaires et flottant	1 477 541	49,7%	1 477 541	48,8%
Total	2 972 380	100,0%	3 029 522	100,0%

Source : Red Med Finance

L'impact de cette augmentation de capital sur un actionnaire minoritaire détenant 1% du capital est présenté ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions actuelles	% de détention actuel	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions post-opération	% post opération	% de dilution
Actionnaire minoritaire	29 724	1,00%	0	29 724	0,98%	-0,02%

Source : Red Med Finance

ii. Actualisation des engagements capitalistiques des actionnaires principaux pris lors de l'émission obligataire de Jet Contractors en 2020

Dans le cadre de l'émission obligataire de Jet Contractors visée par l'AMMC en date du 04 Août 2020 sous la référence du VI/EM/014/2020, les engagements capitalistiques des Actionnaires Principaux de Jet Contractors ont été pris comme suit :

- a) la part du capital de Jet Contractors détenue par la société AR Corporation à chaque Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux doit être supérieure ou égale à trente pour cent (30%) hors effet dilutif d'éventuelles augmentations de capital ou d'autres opérations financières ;
- b) le pourcentage de détention à chaque Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux doit être maintenu par les Actionnaires Principaux de Jet Contractors au minimum à trente quatre pour cent (34%) hors effet dilutif d'éventuelles augmentations de capital ou d'autres opérations financières :
 - ✓ AR Corporation représenté par M. Mohamed Adil RTABI s'engage à ce que le pourcentage de détention dans la société Jet Contractors à chaque Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux soit maintenu au minimum à 30% hors effet dilutif d'éventuelles augmentations de capital ou d'autres opérations financières ;

- ✓ M. Omar Abdelkader Tadlaoui s'engage à ce que le pourcentage de détention dans la société Jet Contractors à chaque Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux soit maintenu au minimum à 3% hors effet dilutif d'éventuelles augmentations de capital ou d'autres opérations financières ;
- ✓ M. Amine Daoudi s'engage à ce que le pourcentage de détention dans la société Jet Contractors à chaque Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux soit maintenu au minimum à 1% hors effet dilutif d'éventuelles augmentations de capital ou d'autres opérations financières .

La présente augmentation de capital a un effet :

- Relatif sur AR Corporation et donc la part du capital minimum de Jet Contractors à détenir par la société AR Corporation à chaque Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux reste inchangée. Elle doit être supérieure ou égale à trente pour cent (30%) hors effet dilutif d'éventuelles augmentations de capital ou d'autres opérations financières ;
- Relatif sur M. Amine Daoudi et donc la part du capital minimum de Jet Contractors à détenir par M. Amine Daoudi à chaque Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux reste inchangée. Elle doit être supérieure ou égale à un pour cent (1%) hors effet dilutif d'éventuelles augmentations de capital ou d'autres opérations financières ;
- Dilutif sur M. Omar Abdelkader Tadlaoui et donc la part du capital minimum de Jet Contractors à détenir par M. Amine Daoudi à chaque Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux est impactée. Elle doit dorénavant être supérieure ou égale à deux virgule quatre-vingt-quatorze pour cent (2,94%) hors effet dilutif d'éventuelles augmentations de capital ou d'autres opérations financières.

De ce fait :

Le pourcentage de détention, à chaque Date de Test de la Clause de Maintien des Actionnaires Principaux, à maintenir par les Actionnaires Principaux de Jet Contractors passe d'un minimum de trente quatre pour cent (34%) à trente trois virgule quatre-vingt-quatorze pour cent (33,94%) hors effet dilutif d'éventuelles augmentations de capital ou d'autres opérations financières

II.7.3. IMPACTS SUR L'ENDETTEMENT

L'augmentation de capital, objet de la présente Note d'Opération, n'aura aucun impact sur l'endettement de la société.

II.7.4. IMPACTS SUR LA COMPOSITION DES ORGANES DE GOUVERNANCE

L'augmentation de capital objet de la présente Note d'Opération n'aura aucun impact sur la composition des organes de gouvernance de Jet Contractors.

II.7.5. IMPACTS SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'EMETTEUR ET SES PERSPECTIVES

L'augmentation de capital objet de la présente Note d'Opération n'aura aucun impact sur les orientations stratégiques de l'émetteur et ses perspectives.

II.8. CHARGES LIEES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont de l'ordre de 2% HT du montant de l'opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- Les frais légaux ;
- Les commissions des conseils financiers ;
- La commission du conseil juridique ;
- La commission relative au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- La commission relative à la Bourse de Casablanca, coté émetteur et souscripteur ;
- La commission relative à Maroclear.

II.9. DEROULEMENT DE L'OPERATION

II.9.1. CALENDRIER DE L'OPERATION

N°	Etapes	Date
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	02/08/2021
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	13/08/2021
3	Visa du prospectus relatif à l'opération par l'AMMC Réception par la Bourse de Casablanca du prospectus	13/08/2021
4	Publication de l'extrait du prospectus sur le site web de l'émetteur	13/08/2021
5	Publication par la Bourse de Casablanca des avis relatifs à l'augmentation de capital	16/08/2021
6	Publication par l'émetteur du communiqué de presse dans un journal d'annonces légales	16/08/2021
7	Ouverture de la période de souscription	24/08/2021
8	Clôture de la période de souscription	26/08/2021
9	Réception des bulletins de souscription par le Centralisateur	26/08/2021
10	Centralisation définitive et allocation des souscriptions par le Centralisateur	26/08/2021
11	Tenue du Conseil d'Administration devant ratifier l'augmentation de capital	27/08/2021
12	Réception par la Bourse de Casablanca avant 10h00: <ul style="list-style-type: none"> ▪ du procès-verbal du Conseil d'Administration ayant ratifié l'augmentation du capital ▪ des résultats de l'augmentation du capital 	30/08/2021
13	Livraison des nouvelles actions aux teneurs de compte	03/09/2021
14	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Admission des nouvelles actions à la Bourse de Casablanca ▪ Enregistrement de l'augmentation de capital social en bourse ▪ Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération 	03/09/2021
15	Publication par l'émetteur des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales et sur son site web	03/09/2021

II.9.2. CONSEILLER FINANCIERS ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Conseiller financier et coordinateur global	Red Med Finance 57, Avenue Mehdi Ben Barka Souissi, Rabat
Centralisateur de l'opération	Mena Capital Partners 23, rue Ibn Hilal, Quartier Racine Casablanca
Collecteur d'Ordres de souscription	Mena Capital Partners 23, rue Ibn Hilal, Quartier Racine Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca – Coté émetteur	Mena Capital Partners 23, rue Ibn Hilal, Quartier Racine Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca – Coté souscripteurs	Sociétés de bourse concernées

Il est à noter que Jet Contractors n'a pas de lien capitalistique avec Red Med Finance ni avec Mena Capital Partners.

II.9.3. MODALITES DE L'OPERATION

Période de souscription

L'opération de souscription à l'augmentation de capital, objet de la présente Note d'Opération, est ouverte du 24 Août 2021 au 26 Août 2021 inclus.

Souscription

i- Souscripteurs :

Les souscripteurs au titre de la présente opération sont : La société AR Corporation et M. Amine Daoudi.

ii- Identification des souscripteurs :

Mena Capital Partners, en sa qualité de Collecteur d'Ordres, doit s'assurer de :

- L'identité des souscripteurs
 - Mena Capital Partners devra recevoir une photocopie du registre de commerce de la société AR Corporation ;
 - Mena Capital Partners devra recevoir une photocopie de la carte d'Identité National de M. Amine Daoudi .
- L'existence de la créance liquide et exigible détenue par AR Corporation et M. Amine Daoudi et faisant l'objet de la compensation. A ce titre, Mena Capital Partners devra obtenir une copie du rapport des commissaires aux comptes certifiant l'arrêté de la créance.

Les souscriptions ne respectant pas les conditions susmentionnées seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

Modalités de souscription par AR Corporation et M. Amine Daoudi

AR Corporation et M.Amine Daoudi sont invités à remettre à leurs teneurs de comptes du 24 Août 2021 au 26 Août 2021 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé à la présente Note d'Opération, pour souscrire à l'opération.

Mena Capital Partners, en sa qualité de Collecteur d'Ordres, contrôlera la conformité des bulletins de souscription par rapport aux conditions et modalités de souscription prévues dans la Note d'Opération.

Les bulletins de souscriptions seront signés par le souscripteur ou son mandataire et horodatés par l'organisme Collecteur d'Ordres.

Les bulletins de souscription peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la période de souscription.

II.9.4. MODALITES D'ALLOCATION

Le nombre d'actions alloué est de 57 142 actions, dont 28 571 à souscrire par la société AR Corporation et 28 571 actions à souscrire par M. Amine Daoudi.

II.9.5. MODALITES DE CENTRALISATION ET D'ENREGISTREMENT DE L'OPERATION

Modalités de centralisation des ordres de souscription

Le Collecteur d'Ordres de souscription, recueillera auprès des teneurs de comptes de AR Corporation et M. Amine Daoudi, les bulletins de souscription renseignés et liés à la présente opération d'augmentation de capital par compensation de créances.

Les bulletins de souscription doivent être remis au Centralisateur au plus tard le 26 Août 2021 à 16 heures.

A l'issue de la période de souscription, Mena Capital Partners communiquera à l'AMMC et à la Bourse de Casablanca les résultats de l'opération et à Jet Contractors la liste des souscripteurs et les montants souscrits.

Versement des souscriptions

Le Centralisateur, devra constater la compensation de la créance au moyen du bulletin de souscription et du rapport des commissaires aux comptes.

Aucune commission ne sera facturée aux souscripteurs au titre de la présente opération. La commission d'admission des titres sera à la charge de l'émetteur.

Société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est Mena Capital Partners.

L'enregistrement de l'opération en bourse sera opéré le 03 Septembre 2021.

Le prix d'enregistrement correspond au prix de souscription tel que fixé dans le cadre de cette opération, soit 350 MAD /action.

Modalités de publication des résultats de l'opération

La publication des résultats de l'opération sera opérée par la Bourse de Casablanca le 03 Septembre 2021. L'émetteur publiera également les résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales le 03 Septembre 2021.

Modalités de livraison des titres émis dans le cadre de l'opération envisagée

La livraison des nouveaux titres, objet de la présente opération sera opérée en date du 03 Septembre 2021.

PARTIE III. MODELE DE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR COMPENSATION DE CREANCES LIQUIDES ET EXIGIBLES DE JET CONTRACTORS RESERVEE A AR CORPORATION ET M. AMINE DAOUDI D'UN MONTANT MAXIMUM DE 19 999 700 DE DIRHAMS DANS LE CADRE DU COMPLEMENT DE PRIX RELATIF A L'ACQUISITION DE LA SOCIETE MOROCCAN CONTRACTORS ASSOCIATES PAR JET CONTRACTORS EN 2018

Montant global de l'opération : 19 999 700 dirhams

Période de souscription du 24 Août 2021 au 26 Août 2021 inclus

1. IDENTIFICATION DU COLLECTEUR D'ORDRE

Identité	Dénomination	Adresse	Téléphone	FAX
Collecteur d'ordre	Mena Capital Partners	23, rue Ibn Hilal, Quartier Racine Casablanca	05 22 39 50 000	05 29 03 20 10

2. IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Je/nous soussigné (s)

Nom :	Dénomination ou Raison sociale :
Prénom :	Catégorie :
Date de naissance :	Siège social :
Nationalité :	Nationalité :
Nature de pièce d'identité :	Numéro et nature du document à joindre :
N° de pièce d'identité :	Adresse :
Adresse :	Téléphone :
Téléphone :	Fax :
Fax :	Signataire et fonction :

Disposant :

Du compte Titres numéro :

Auprès de mon teneur de compte :

Après avoir pris connaissance des conditions d'émission des actions nouvelles Jet Contractors énoncées dans le prospectus visé par l'AMMC sous la référence n° VI/EM/019/2021 en date du 13/08/2021

Déclare/Déclarons :

Je souscris à actions nouvelles, à 350 dirhams par action.

A l'appui de ma/notre souscription, je/nous remets/remettons le rapport des commissaires aux comptes sur la créance à convertir.

Bulletin de souscription à retourner à votre teneur de compte complet et signé avant le 26 Août 2021 à 16h

Cachet et signature du souscripteur

PARTIE IV. ANNEXES

Annexe :

Document de référence année 2020

https://www.jet-contractors.com/documents/document_de_reference_exercice_2020.pdf